

**ANNEXE D : EXIGENCES PRÉALABLES À L'ÉVALUATION ET À L'AGRÈMENT DES TRM FORMÉS À L'ÉTRANGER**

<b>Exigences</b>	<b>ACTRM</b>	<b>ACMDTT</b>	<b>OTRMO</b>	<b>OTRQ</b>
<b>Formulaire de demande</b>	Un formulaire complet	Un formulaire complet	Un formulaire complet	Plusieurs formulaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements personnels</li> <li>➤ Déclaration relative à la conduite professionnelle et criminelle</li> <li>➤ Protection de l'information</li> </ul>
<b>Droits</b>	Frais d'examen à l'étranger : 350 \$ ou 250 \$ (moins élevés si l'examen est fait au Canada) Droit d'examen 600 \$	Frais de dossier : 250 \$ Les droits d'examen de l'ACTRM s'appliquent	Frais de dossier : 360 \$ Les droits d'examen de l'ACTRM s'appliquent	Ouverture du dossier : 97,77 \$ Certificat d'inscription : 85 \$ Droit d'examen OTRQ : 402,59 \$
<b>Certificats et diplômes de formation antérieure</b>	Copies notariées traduites requises		Copies notariées requises, avec traduction officielle	Preuve de diplomation
<b>Relevé de notes et syllabus de la formation antérieure</b>	Copies notariées traduites des deux documents requises	Exigences : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Relevé de notes officiel</li> <li>➤ Programme de cours officiel (avec la liste des cours et le temps alloué)</li> <li>➤ Descriptions du programme indiquant les éléments didactiques et cliniques</li> <li>➤ Preuve du processus d'évaluation et du système de notation</li> <li>➤ Objectifs pour chaque cours (s'ils sont</li> </ul>	Relevé de note notarié et programme officiel, traduits	Exigences : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dossier scolaire et description des cours</li> <li>➤ Document attestant de la participation à la formation</li> <li>➤ Traduction notariée de tous les documents en français ou en anglais</li> </ul>

Exigences	ACTRM	ACMDTT (disponibles)	OTRMO	OTRQ
<b>Structure de la formation antérieure requise</b>	Non précisée explicitement	Doit comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une répartition raisonnable de théorie et de pratique</li> <li>➤ Niveau postsecondaire</li> <li>➤ Les attentes de rendement doivent être décrites</li> </ul>	Doit comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Deux ans de formation postsecondaire</li> <li>➤ Phases didactique et clinique</li> <li>➤ Contenu approprié</li> </ul>	Le nombre minimum d'heures de formation est précisé par sujet pour le programme, y compris la formation clinique. L'approbation peut être refusée si les connaissances ne sont pas à jour.
<b>Expérience de travail</b>	Les candidats doivent avoir travaillé un an (1950 h) au cours des cinq dernières années CV à jour requis Lettres de référence, avec le poste occupé, les responsabilités et les périodes de travail	Les candidats doivent avoir travaillé dans le domaine au cours des cinq années précédant la demande (sera réduit à trois ans en janvier 2009) Les heures travaillées doivent être documentées, avec le lieu et la signature du superviseur	Les candidats doivent avoir pratiqué la profession au cours des cinq années précédant la date d'inscription Une liste d'employeurs doit être présentée, avec une lettre des employeurs les plus récents confirmant les dates de travail	Des documents attestant de l'expérience de travail doivent être présentés Il n'y a pas d'exigences particulières concernant la période ou le moment du travail
<b>Compétences cliniques</b>		Les candidats doivent présenter une « liste de vérification des compétences » indiquant la date à laquelle chaque compétence a été exercée pour la dernière fois, avec validation par un superviseur	Un « formulaire de compétences cliniques » est requis, donnant la liste des procédures effectuées au cours des cinq années précédant l'inscription, avec la signature d'un superviseur.	Les candidats doivent effectuer un stage « d'observation et d'intégration » de 140 heures au Québec
<b>RCR</b>	Soins immédiats en RCR Niveau C ou équivalent		Soins immédiats en RCR Niveau C ou équivalent	
<b>Compétences linguistiques</b>	Exigences : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TOEFL, note de 500 sur papier ou 173 sur ordinateur</li> <li>➤ TSE-P score 40</li> </ul>	Maîtrise de l'anglais exigée Si la formation n'a pas été reçue en anglais : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TOEFL, note de 540 sur papier, 240 sur ordinateur</li> </ul>	Exigences : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TOEFL , note de 500 sur papier, 173 sur ordinateur ou 45/23 sur Internet</li> <li>➤ TSE-P, note de 40</li> </ul>	Déclaration personnelle de maîtrise de l'anglais ou du français écrit et parlé Les candidats qui obtiennent un permis d'exercice et dont la

Annexe D : exigences préalables à l'évaluation et à l'agrément des TRM formés à l'étranger

Exigences	ACTRM	ACMDTT	OTRMO	OTRQ
	<p>La maîtrise du français peut faire l'objet d'une évaluation par le gouvernement provincial.</p> <p>Ces exigences sont abandonnées si le candidat a reçu sa formation en anglais ou en français.</p>	<p>ou 24 sur Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TSE, note de 50</li> <li>➤ TWE, note de 5</li> </ul> <p>Un cours de langue anglais est accepté comme équivalence, avec une note déterminée</p>	<p>Exigence de maîtrise du français non précisée</p> <p>Programme de formation professionnelle suivi en anglais ou en français</p>	<p>langue maternelle n'est pas le français doivent (en vertu d'une politique du gouvernement) réussir un examen de français dans les trois ans suivant le début de l'emploi.</p>
<b>Examen</b>	<p>Examen de l'ACTRM, dans la discipline appropriée</p> <p>Tous les examens sont en anglais, l'examen pour les t.e.r. est disponible en français.</p> <p>L'examen doit être réussi en un maximum de trois tentatives sur une période de deux ans.</p>	<p>Utilisation de l'examen de l'ACTRM</p>	<p>Utilisation de l'examen de l'ACTRM</p>	<p>Examen de l'OTRQ (voir note 1), disponible en anglais et en français</p> <p>L'OTRQ reconnaît l'examen de l'ACTRM.</p> <p>Les candidats ont droit à quatre tentatives pour réussir l'examen.</p>
<b>Autres exigences</b>	<p>Les candidats doivent être « préinscrits » à l'association provinciale en Alberta, en Colombie-Britannique ou en Ontario.</p>	<p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sommaire d'évaluation de <i>International Qualifications Assessment Service</i></li> <li>➤ Certificat d'inscription, code d'éthique, normes de pratique et étendue de la pratique de la plus récente association professionnelle d'attache</li> <li>➤ Copie notariée de la confirmation d'identité</li> </ul>	<p>Les candidats doivent remplir la trousse d'apprentissage législatif de l'Ontario.</p> <p>Les candidats doivent présenter leur permis d'exercice précédent, le cas échéant.</p>	<p>Une photographie récente est exigée.</p>
<b>Lieu de l'examen</b>	<p>Dans toutes les provinces, et à l'extérieur du Canada sur entente préalable</p>	<p>Voir ACTRM</p>	<p>Voir ACTRM</p>	<p>Différents endroits au Québec</p>

Annexe D : exigences préalables à l'évaluation et à l'agrément des TRM formés à l'étranger

Exigences	ACTRM	ACMDTT	OTRMO	OTRQ
<b>Horaire des examens</b>	3 x par année	Voir ACTRM	Voir ACTRM	2 x par année
<b>Délai de décision sur l'admissibilité à l'examen</b>	La demande doit être faite 90 jours avant la date de l'examen.		Un délai minimum de 4 mois est requis pour recevoir la décision sur l'admissibilité	
<b>Certificat de moralité</b>		Deux références morales sont requises. Une déclaration personnelle est requise à l'égard des infractions criminelles et de l'inconduite professionnelle.	Une déclaration personnelle est requise à l'égard des infractions criminelles et de l'inconduite professionnelle.	Une déclaration personnelle est requise à l'égard des infractions criminelles et de l'inconduite professionnelle.
<b>Preuve de citoyenneté</b>			Le candidat doit présenter une preuve d'autorisation de travailler au Canada.	Le candidat doit présenter une preuve de citoyenneté canadienne ou un certificat de naissance.
<b>Procédure d'appel</b>	Il existe une procédure d'appel pour les décisions sur l'admissibilité. Le candidat peut demander une nouvelle correction de l'examen.	Il existe une procédure d'appel pour les décisions sur l'admissibilité.	Il existe une procédure d'appel pour les décisions sur l'admissibilité.	Il existe une procédure d'appel pour les décisions d'équivalence.

Note 1 : L'OTRQ offre trois désignations d'inscriptions, avec un examen pour chacune :

- Radiodiagnostic (qui comprend l'échographie diagnostique et l'IRM)
- Radio-oncologie
- Médecine nucléaire